

Le Conseil Municipal de POUM

Séance du : 21 mars 2024

Présents : Henriette HMAE (Maire), Jean-Paul DEDANE (1er adjoint), René POROU (2ème adjoint), Claude BOAOUVA (3ème adjoint), Tania DAHOTE née PADOME (4ème adjoint), Natacha GAGNE, Esther NIONGUI, Steeven STUART, Marc TIDJINE, Ezeckiel DAHOTE ;

Absents : Maëla TIDJINE, Nicolas TIDJINE, Erlin TIDJINE, Iris MALOUNE née NEAOUTYINE ;

Procuration : Maria TIDJINE née KAPOUNO

VOTE

Nombre de voix :	11	Pour :	9	Contre :	Abstention :	2
------------------	----	--------	---	----------	--------------	---

DELIBERATION N° 10/2024

**approuvant la reprise anticipée des résultats pour l'exercice 2023
et décidant l'affectation de ces résultats aux budgets primitifs 2024**

Le conseil municipal de la commune de Poum, réuni en séance publique, le 21 mars 2024, sur convocation adressée le 15 mars 2024 ;

VU la loi organique n° 99/209 du 19 mars 1999 modifiée relative à la Nouvelle-Calédonie, publiée au Journal Officiel de la Nouvelle-Calédonie le 24 mars 1999,

VU la loi n° 99/210 du 19 mars 1999 modifiée relative à la Nouvelle-Calédonie, publiée au Journal Officiel de la Nouvelle-Calédonie le 24 mars 1999 ;

VU le code des communes de Nouvelle-Calédonie ;

VU l'avis favorable de la commission des finances du 14 mars 2024 ;

VU le rapport de présentation et l'exposé de Mme la maire ;

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

DECIDE :

Article 1er - Les résultats de l'exercice 2023 et leur reprise anticipée sont approuvés de la manière suivante :

Budget principal :

Résultat de la section de fonctionnement 2023	141 825 518
Besoin de financement de la section investissement estimé	
- Résultat d'investissement 2023 avant affectation	- 120 955 549
- Reste à réaliser en dépenses	139 086 342



MAIRIE DE POUM. NOUVELLE CALEDONIE.

- Reste à réaliser en recettes	104 640 179
Soit un besoin de:	-155 401 712
Reprise anticipée en réserves en investissement 1068 à inscrire au BP 2024	141 825 518
Report en recettes de fonctionnement 002 à inscrire au BP 2024	0
Report en dépenses d'investissement 001 à inscrire au BP 2024	120 955 549

Budget eau

Résultat de la section de fonctionnement 2023	24 863 973
Besoin de financement de la section investissement estimé	
- Résultat d'investissement 2023 avant affectation	- 42 424 943
- Reste à réaliser en dépenses	30 137 798
- Reste à réaliser en recettes	43 438 027
Soit un besoin de:	- 29 124 714
Reprise anticipée en réserves en investissement 1068 à inscrire au BP 2024	24 863 973
Report en recettes de fonctionnement 002 à inscrire au BP 2024	0
Report en dépenses d'investissement 001 à inscrire au BP 2024	42 424 943

Budget lotissement

Résultat de la section de fonctionnement 2023	76 442 378
Résultat de la section d'investissement 2023	- 40 921 719
Reprise des résultats au BP 2024 :	
Report en fonctionnement 002 à inscrire au BP 2024	76 442 378
Report en dépenses d'investissement 001 à inscrire au BP 2024	40 921 719

Article 2 – Si le compte administratif fait apparaître une différence avec les montants reportés par anticipation, l’assemblée délibérante devra procéder à leur régularisation et à la reprise du résultat dans la plus proche décision budgétaire suivant le vote du compte administratif et, en tout état de cause, avant la fin de l’exercice 2024.

Article 3 – L’ensemble de ces montants sera inscrit dans le budget primitif 2024, ainsi que le détail des restes à réaliser. La délibération d’affectation définitive du résultat devra intervenir après le vote du compte administratif 2023.

Article 4 - Conformément aux dispositions des articles R 421-1 et R 421-2 du Code de Justice Administrative, un délai de deux (2) mois est disponible à compter de la notification et/ou, de la publication de toute décision administrative pour former un recours gracieux, ou un recours contentieux devant le tribunal administratif de Nouvelle-Calédonie.

Le tribunal administratif peut être saisi par l’application informatique « Télerecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr



MAIRIE DE POUm. NOUVELLE CALEDONIE.

Article 5 - La Maire est chargée de l'exécution de la présente délibération qui sera enregistrée, transmise au commissaire délégué de la République pour la province Nord et au trésorier de Koné et affichée en mairie et partout où besoin sera.

Pour extrait Conforme

Les Secrétaires



LA MAIRE

Certifie le caractère exécutoire du présent acte
Par sa transmission à la Subdivision Administrative NORD
Le 22 mars 2024 et son affichage le 22 mars 2024

Commune de POUM

ANNEXES A LA DELIBERATION N° 10/2024



FICHE DE CALCUL PREVISIONNEL DES RESULTATS 2023
Budget principal

		Recettes	Dépenses	Solde (+ ou -)
Section de fonctionnement	Résultats propres à l'exercice 2023	510 874 139	432 329 961	78 544 178
	Résultats antérieurs reportés (ligne 002 du BP ou du BS 2023)	63 281 340		63 281 340
	Résultat à affecter			141 825 518
Section d'investissement	Résultats propres à l'exercice 2023	127 541 040	209 385 880	-81 844 840
	Résultats antérieurs reportés (ligne 001 du BP ou du BS 2023)		39 110 709	-39 110 709
	Solde global d'exécution			-120 955 549
Restes à réaliser au 31 décembre 2023	Fonctionnement			0
	Investissement	104 640 179	139 086 342	-34 446 163
	Solde des RAR			-34 446 163
Résultats cumulés 2023 (y compris RAR en Ft et Inv)	Résultat global de fonctionnement			141 825 518
	Résultat global d'investissement			-155 401 712
	Résultats cumulés			-13 576 194
Reprise anticipée 2024	Prévision d'affectation en réserve (compte 1068)			141 825 518
	Report en fonctionnement en recettes (compte 002)			0
	Report en investissement en dépenses (compte 001)			120 955 549

Visa ordonnateur
Mairie de POUM



Le 22 mars 2024



Visa du trésorier

Signature

Commune de POUM

FICHE DE CALCUL PRÉVISIONNEL DES RESULTATS 2024
Budget annexe LOTISSEMENT

Haut-Commissariat de la République
en Nouvelle-Calédonie
CONTRÔLE DE LÉGALITÉ
RÉCUP le 22 MAR. 2024
SUBDIVISION ADMINISTRATIVE NORD

		Recettes	Dépenses	Solde (+ ou -)
Section de fonctionnement	Résultats propres à l'exercice 2023	71 924 523	71 924 523	0
	Résultats antérieurs reportés (ligne 002 du BP ou du BS 2023)	76 442 378		76 442 378
	Résultat à affecter			76 442 378
Section d'investissement	Résultats propres à l'exercice 2023	71 694 291	71 924 523	-230 232
	Résultats antérieurs reportés (ligne 001 du BP ou du BS 2023)		40 691 487	-40 691 487
	Solde global d'exécution			-40 921 719
Restes à réaliser au 31 décembre 2023	Fonctionnement			0
	Investissement			0
	Solde des RAR			0
Résultats cumulés 2023 (y compris RAR en Ft et Inv)	Résultat global de fonctionnement			76 442 378
	Résultat global d'investissement			-40 921 719
	Résultats cumulés			35 520 659
Reprise anticipée 2024	Prévision d'affectation en réserve (compte 1068)			
	Report en fonctionnement en Recettes (compte 002)			76 442 378
	Report en investissement en dépenses (compte 001)			40 921 719



Mme Henriette



Commune de POUM

FICHE DE CALCUL PRÉVISIONNEL DES RESULTATS

2023 CONTRÔLE DE LÉGALITÉ

Budget annexe EAU

R
E
C
U

le 22 MAR. 2024

SUBDIVISION ADMINISTRATIVE
NORD

		Recettes	Dépenses	Solde (+ ou -)
Section de fonctionnement	Résultats propres à l'exercice 2023	76 717 791	51 929 056	24 788 735
	Résultats antérieurs reportés (ligne 002 du BP ou du BS 2023)	75 238		75 238
	Résultat à affecter			24 863 973
Section d'investissement	Résultats propres à l'exercice 2023	72 737 205	55 887 717	16 849 488
	Résultats antérieurs reportés (ligne 001 du BP ou du BS 2023)		59 274 431	-59 274 431
	Solde global d'exécution			-42 424 943
Restes à réaliser au 31 décembre 2023	Fonctionnement			0
	Investissement	43 438 027	30 137 798	13 300 229
	Solde des RAR			13 300 229
Résultats cumulés 2023 (y compris RAR en Ft et Inv)	Résultat global de fonctionnement			24 863 973
	Résultat global d'investissement			-29 124 714
	Résultats cumulés			-4 260 741
Reprise anticipée 2024	Prévision d'affectation en réserve (compte 1068)			24 863 973
	Report en fonctionnement en Recettes (compte 002)			0
	Report en investissement en dépenses (compte 001)			42 424 943



Mme Henriette



BP 5
98860
NOUVELLE-CALEDONIE